

de la nationalité canadienne-française. Par conséquent, ne pas comprendre que l'union s'impose, est une aberration qui équivaut à un véritable suicide. Cependant cette union semble plus irréalisable que jamais.

Le secret de la confession

Vers la fin de l'année 1894, un prêtre catholique, M. Lutz, fut condamné par le tribunal de Baltimore (Etats-Unis), à dix ans de travaux forcés, sous l'inculpation d'avoir abusé de son ministère pour voler, à un banquier gravement malade, une importante somme d'argent. Les journaux antireligieux firent grand tapage autour de cette affaire. A l'audience, M. Lutz déclara haut et ferme qu'il était innocent du méfait dont on l'accusait; pour le surplus, il refusa d'expliquer comment et pourquoi l'argent qui avait disparu chez le banquier se trouvait en sa possession. Aujourd'hui les journaux américains nous apprennent qu'après avoir repris l'instruction de cette affaire sensationnelle, le tribunal vient d'acquitter ce digne prêtre qui avait passé déjà plus de deux ans en prison. Le président, au milieu des applaudissements de l'auditoire, a déclaré qu'il regrettait profondément cette erreur judiciaire. Voici ce qui a amené la revision de ce procès : Dans les papiers du financier, on a découvert une note expliquant clairement que le défunt avait chargé M. Lutz, qui l'assistait à ses derniers moments, de restituer à une personne désignée, et à laquelle le banquier avait causé un préjudice grave, la somme d'argent qu'on avait trouvée en possession du prêtre. Mais cette restitution tombait sous le secret de la confession, et, dans ces conditions, le ministre de Seigneur ne voulut rien révéler.

HISTOIRE DU CAP-SANTÉ

(suite)

On voit par la disposition de cette ordonnance, que c'est en cette année 1734, que M. Lacoudray fit bâtir, sur le terrain qu'il avait nouvellement acheté, le nouveau presbytère qui a servi de demeure aux curés jusqu'en 1800; ils ont alors habité le nouveau bâti par le curé du temps, comme nous le dirons en